

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1856 à 1877

-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17681

-0-

fiche n°106

10 août 1873 – Délibération relative à la fixation de la largeur des rues du village pour le nouveau plan d'alignement

Session d'août 1873. *Canot James B. Guénard*

En mil huit cent soixante-trois, le dix août le Conseil Municipal de la Commune de Bouzy s'est réuni sous la présidence de M. le Maire pour la session ordinaire du mois d'août.

Présents M. M. Schadeck, Robert, Veselle, Guillemette, Para, Guénard, Bouron, Rafflin & Canot James & Mommaeth.

La séance ouverte,

M. le Maire propose à l'assemblée de fixer la largeur des rues du village pour le nouveau plan d'alignement de ce village.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

En d'avis à l'unanimité des membres présents de fixer ainsi la largeur des rues du village

La rue du Christyrie	aura dix mètres de largeur
La rue de la Croix	aura sept mètres
La rue des Meusamps	aura sept mètres
La rue d'en haut	aura sept mètres
La rue de la Vieille Lysie	aura sept mètres
La rue de Guillaill	aura sept mètres
La rue & le chemin de Conde	auront sept mètres
La rue d'Armay	aura sept mètres
La rue Lepagnole & le chemin de Louvois	auront sept & huit mètres
La rue de Louvois	aura sept mètres
La rue d'Amconmay	aura sept mètres
La rue ou chemin de Camières	aura sept mètres
La rue du trou de la Cour	aura sept mètres
La rue du Naulotier	aura dix mètres
Et la rue ou chemin des Vastres	aura huit mètres

Fait & délibéré le jour, mois & an susdits

Veselle Barnard Rafflin J. Bouron C. Guénard J. Para
Mommaeth Guillemette
Canot James

« L'an mil huit cent soixante treize, le dix août, le conseil municipal de la commune de Bouzy s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire pour la session ordinaire du mois d'août. Présents Messieurs Schadeck Robert, Vesselle, Guillemette, Bara, Guinard, Bouron, Rafflin et Canot-Jannet et Monmarthe.

La séance ouverte,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer la largeur des rues du village pour le nouveau plan d'alignement de ces rues.

Le conseil,

Après en avoir délibéré,

Est d'avis, à l'unanimité des membres présents, de fixer ainsi la largeur des rues du village :

la rue du Presbytère aura six mètres de largeur

la rue de la Croix aura sept mètres de largeur

la rue des Mureaux aura sept mètres de largeur

la rue d'En Haut aura sept mètres de largeur

la rue de la Vieille Eglise aura sept mètres de largeur

la rue de Trépail aura sept mètre de largeur

la rue et le chemin de Condé auront sept mètres de largeur

la rue d'Avenay aura sept mètres de largeur

la rue Lépagnole et le chemin de Louvois auront sept et huit mètres de largeur

la rue de Louvois aura sept mètres de largeur

la rue d'Ambonnay aura sept mètres de largeur

la rue ou le chemin de Tauxières aura sept mètres de largeur

la rue du Trou de la Cour aura sept mètres de largeur

la rue du Vaubétin aura six mètres de largeur

et la rue ou chemin des Vaches aura huit mètres de largeur

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus »